

Règlement du concours HIPvillage de Janvier 2017

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Ce jeu-concours est ouvert du **lundi 16/01/2017 au dimanche 17/02/2017 minuit**. Il est organisé par HIPvillage. Il est accessible depuis la page Facebook HIPvillage et relayé sur le site hipvillage.fr et dans la newsletter mensuelle de HIPvillage. Il n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet et d'une adresse électronique. Le jeu-concours est limité à une seule participation par foyer. La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement et la renonciation à tout recours fondé sur le déroulement du jeu-concours, les résultats du jeu et l'attribution des lots.

ARTICLE 3 : DOTATIONS

Les 5 lots mis en jeu sont les suivants :

- 1 chèque-cadeau pour le Camping Aloha Plage en Ardèche
- 1 chèque-cadeau pour le Camping des Peupliers en Ardèche
- 1 chèque-cadeau pour le Camping des Quatre Saisons dans la Drôme
- 1 chèque-cadeau pour le Camping du Jardin des Cévennes en Lozère
- 1 chèque-cadeau pour le Camping du Deffay en Loire-Atlantique

Ces lots seront attribués à 5 gagnants tirés au sort, 1 lot par gagnant.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT ET REMISE DES LOTS

Les 5 gagnants sont désignés par tirage au sort, réalisé par un algorithme informatique (Random) et basé sur les réponses en commentaire de la publication Facebook du concours. Les résultats sont affichés sur la page Facebook de HIPvillage, une fois le tirage au sort effectué. Les gagnants sont contactés personnellement par messagerie électronique.

HIPvillage se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort si un gagnant ne s'est pas manifesté dans un délai de 7 jours à compter de l'annonce du résultat. Aucune contestation concernant la désignation des gagnants n'est possible. Les lots sont envoyés aux gagnants par e-mail. Cet envoi est effectué par HIPvillage.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

HIPvillage ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant. HIPvillage ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au concours. HIPvillage décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. HIPvillage se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.